



## **Pour la Vie spirituelle et pastorale du diocèse de Viviers pour la période du 11 mai au 29 mai 2020**

Le gouvernement ou la conférence des évêques de France sont susceptibles de modifier les règles nationales. A ce moment-là, de nouvelles instructions seraient communiquées par l'évêché. En tout état de cause, de nouvelles informations seront communiquées à partir du 25 mai 2020.

Ici, je vous demande de respecter des règles, mais surtout, je vous propose de recommencer une vie de nos paroisses en suscitant de petites communautés de base.

### **I – Décret : Règles à respecter obligatoirement**

---

#### **A – Les célébrations**

- Les messes et célébrations en public sont interdites, y compris les célébrations de mariages et baptêmes.
- Les prêtres sont invités à célébrer la messe de manière privée, dans l'oratoire du presbytère ou un lieu aménagé pour la circonstance. Aucun public ne devra être présent.
- Pour les communautés religieuses, seuls les prêtres qui y résident peuvent célébrer la messe. Ils veilleront à n'admettre aucune personne étrangère à la maison concernée.

#### **B – Les funérailles**

- Les célébrations pour les funérailles sont autorisées dans la limite de 20 personnes en tout, en respectant les gestes barrières (distanciation sociale, gel hydroalcoolique) et le port du masque.
- Les célébrations des funérailles peuvent se faire dans une église.

#### **C – Ouverture des églises**

- Les églises pourront rester ouvertes.

## D - Catéchèse et pastorale des jeunes

- Aucune rencontre avec des mineurs ne sera organisée. (Privilégiez les contacts par téléphone ou les moyens numériques)

## E - Rencontres d'Adultes

- Des réunions d'adultes pourront se dérouler à condition d'être limitées à 10 personnes maximum.
- Les sacrements ne seront pas célébrés dans le cadre de ces réunions.
- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire à tous les participants.
- Aucune boisson, ni alimentation ne sera consommée.
- Une personne devra être nommée responsable de la réunion et veiller à l'application des mesures.
- Une liste d'émargement des personnes présentes sera établie avec la date, l'horaire, les noms, prénoms et signatures des personnes, ainsi que les téléphones (en cas de contrôle sanitaire ou de contamination), et sera remise au curé de la paroisse par la personne responsable en fin de réunion. (Cf. modèle de liste d'émargement envoyé avec le document)
- Chaque personne qui répondra aux propositions doit tenir compte en conscience de son état de santé.

## F - Application des mesures

- Les curés, les aumôniers de jeunes, les supérieurs de communauté religieuse et les animatrices laïques en pastorale paroissiale (ALPP) seront garants de l'application de ces règles. Ils mettront en place une équipe de volontaires chargée de faire appliquer ces mesures.
- À tout moment, les curés ou les supérieurs de communauté religieuse pourront être appelés à justifier l'application stricte de l'ensemble de ces mesures auprès de l'évêque, celui-ci étant garant de leur application devant le préfet.
- Aucune permanence ne sera assurée par des bénévoles dans les paroisses. Les prêtres assureront l'accueil des personnes qui se présentent à la paroisse.

## II – Propositions spirituelles et pastorales

---

Pour permettre à la vie pastorale de reprendre progressivement, les curés pourront envisager de faire les propositions pastorales et spirituelles suivantes.

C'est l'occasion de former des petites communautés de base en vivant ce que de nombreux chrétiens privés d'Eucharistie ont vécu tout au long de l'histoire. C'est une façon autre d'être en présence du Christ.

Même si l'Eucharistie est la source et le sommet de la vie chrétienne, n'hésitons pas à proposer aux chrétiens les multiples richesses que peut offrir l'Eglise.

## A – Partage de la Parole de Dieu

J'invite tous les chrétiens à se réunir, dans un maximum de 10 personnes, à la paroisse, dans les services diocésains ou dans les mouvements, ou même chez soi, pour méditer et partager la Parole de Dieu. Avec l'Eucharistie, la Parole de Dieu nous adresse des paroles d'amour ; amour de Jésus-Christ qui nous révèle l'amour du Père pour nous, amour les uns pour les autres comme frères du Christ, amour de soi comme fils de Dieu dans la force de l'Esprit.

Il ne s'agit pas d'étudier un texte, mais de se laisser pénétrer par la Parole pour découvrir tant de merveilles inscrites dans les livres saints, et particulièrement dans les Evangiles.

Vous pouvez méditer en petite communauté de base l'Evangile de chaque jour qui est proclamé par les prêtres qui célèbrent seuls l'Eucharistie. Ainsi, je suis sûr que vous pouvez former de petites communautés de base en écoutant Jésus vous parler. Pendant trois semaines, jusqu'à la Pentecôte, et après bien sûr, vous pouvez ainsi avoir le bonheur de faire l'expérience de la venue du Saint Esprit comme pour les premiers chrétiens.

### **Règles à respecter pour le partage de la Parole de Dieu :**

- Le nombre de personnes présentes en simultané sera limité à 10 personnes maximum.
- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire à tous les participants.
- Les sacrements ne seront pas célébrés dans le cadre de ces partages de la Parole.
- Aucune boisson, ni alimentation ne sera consommée.
- Une personne devra être nommée responsable du temps de partage et veiller à l'application des mesures.
- Une liste d'émargement des personnes présentes sera établie avec les noms, prénoms et signatures des personnes, et date et horaires de présence, ainsi que les téléphones (en cas de contrôle sanitaire ou de contamination). Cette feuille sera remise au curé de la paroisse en fin de chaque journée par le responsable.

## B - Adoration du Saint-Sacrement

L'Eglise vit de l'Eucharistie qui est la source et le sommet de la vie chrétienne. Par ces temps où beaucoup de fidèles sont privés d'Eucharistie, certains ont le bonheur de pouvoir assister à la célébration de la messe par les réseaux sociaux.

Cette absence d'Eucharistie est une vraie souffrance pour le peuple chrétien, souffrance d'autant plus forte que cette privation se produit dans un contexte de désagrégation des relations entre les êtres humains à cause de la pandémie. C'est l'Eucharistie qui fait l'Eglise, « *l'Eglise étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain* » (Concile Vatican II – *Lumen gentium* n°1).

« *En faisant l'Eglise, l'Eucharistie crée proprement [...] la communauté entre les hommes* ». (Jean Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia* n°24).

La force régénératrice du Corps du Christ nous manque. C'est pourquoi, je vous propose l'adoration de l'Eucharistie, non pour remplacer la Messe, mais pour contempler le mystère de la Croix du Christ et désirer à nouveau Le recevoir, en nous entretenant avec Lui, parce qu'Il est là, réellement présent sous les saintes espèces conservées après la Messe.

Le curé pourrait veiller à ce qu'un document expliquant le sens de l'adoration du Saint-Sacrement soit remis à chaque participant.

**Règles à respecter pour l'adoration du Saint-Sacrement :**

- Le Saint-Sacrement pourra être exposé pour un temps déterminé. Le curé choisira les églises appropriées pour exposer le Saint-Sacrement. Il décidera des horaires d'ouverture.
- Il n'y aura pas de célébration du Salut du Saint-Sacrement, mais seulement son exposition.
- Le nombre de personnes présentes en simultané sera limité à 10 personnes maximum.
- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire à tous les participants.
- Une personne devra être nommée responsable du temps d'adoration et veiller à l'application des mesures.
- Une liste d'émargement des personnes présentes sera établie avec les noms, prénoms et signatures des personnes, et date et horaires de présence, ainsi que les téléphones (en cas de contrôle sanitaire ou de contamination). Cette feuille sera remise au curé de la paroisse en fin de chaque journée par le responsable.

**C – Service du frère**

*« Au cours du repas, Jésus, sachant que le Père a tout remis entre ses mains, qu'il est sorti de Dieu et qu'il s'en va vers Dieu, se lève de table, dépose son vêtement, et prend un linge qu'il se noue à la ceinture ; puis il verse de l'eau dans un bassin. Alors il se mit à laver les pieds des disciples et à les essuyer avec le linge qu'il avait à la ceinture » (Jn 13, 3-5).*

Dans cette période, beaucoup ont souffert d'isolement, de confinement, de solitude psychologique, morale ou spirituelle. Nous avons manqué des autres comme nous avons manqué de l'Eucharistie. Dans ce commencement de déconfinement, des frères et des sœurs nous appellent. Soyons pour eux une Eucharistie vivante, soyons la présence réelle de Dieu auprès d'eux. Je vous propose de vous organiser pour frapper aux portes, écouter, rendre service, pleurer avec ceux qui pleurent, rire avec ceux qui rient, rejoindre ceux qui n'ont pu vivre un deuil, ceux qui sont encore plus isolés qu'avant la pandémie. Les personnes qui assureront ce service veilleront à vivre ensemble une démarche commune : détermination des personnes à visiter, organisation pratique, prière ensemble, relecture.

**Règles à respecter pour le service du frère :**

- Pour les visites chez les personnes, ceux qui assureront ce service respecteront les gestes barrières (distanciation sociale, gel hydroalcoolique) et porteront obligatoirement un masque. Les personnes vulnérables ou malades veilleront à ne pas assurer ce service.
- Internet ou les réseaux sociaux pourront être utilisés pour prendre contact avec les personnes (téléphone, visioconférence, mails, SMS). Mais aussi, une carte postale ou un mot sur papier.
- Une liste des personnes visitées sera tenue à jour par la paroisse, avec les noms, prénoms et signatures des personnes ayant assuré la visite, ainsi que leurs téléphones, les noms et prénoms des personnes visités, et la date et les horaires de présence (en cas de contrôle sanitaire ou de contamination).

## D - Office du matin et du soir

Je vous suggère, ici aussi, de vous rassembler au maximum à 10 personnes, en vous procurant, si vous ne l'avez déjà ce qu'on appelle le bréviaire ou la prière des heures. Sinon, demandez-en aux prêtres (ou sur le site [www.aelf.org](http://www.aelf.org)). Rencontrez-vous dans la paroisse à une heure précise. De plus en plus de laïcs ont compris à la suite de Vatican II que cette prière des Laudes et des Vêpres n'est pas réservée aux prêtres et aux diacres, mais à tout le Peuple de Dieu.

Si vous choisissez les Laudes, leur caractère matinal est très bien exprimé par ces paroles de saint Basile le Grand : « *Louange du matin, pour consacrer à Dieu les premiers mouvements de notre âme et de notre esprit, pour que nous n'entreprenions rien avant de nous être réjouis à la pensée de Dieu, selon ce qui est écrit : "Je me suis souvenu de Dieu et j'y ai pris mes délices" (Ps 76,4), et pour que nos corps, de même, ne se mettent pas au travail avant que nous ayons accompli ce qui est écrit : "Je dirigerai vers toi ma prière, Seigneur ; au matin tu exauceras ma voix ; au matin je me tiendrai devant toi et je te verrai" (Ps 5,4-5) ».*

Si vous choisissez les Vêpres, vous célébrez ensemble dans la soirée, quand le jour baisse déjà, « afin de rendre grâce pour ce qui, en ce jour, nous a été donné, ou pour ce que nous avons fait de bien ». De plus, la prière que nous faisons monter « comme l'encens en présence du Seigneur » et dans laquelle « l'élévation de nos mains » devient comme « le sacrifice du soir » constitue un rappel de la rédemption.

### **Règles à respecter pour les offices du matin et du soir :**

- Le nombre de personnes présentes en simultané sera limité à 10 personnes maximum.
- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire à tous les participants.
- Les sacrements ne seront pas célébrés dans le cadre de ces offices.
- Aucune boisson, ni alimentation ne sera consommée.
- Une personne devra être nommée responsable des offices et veiller à l'application des mesures.
- Une liste d'émargement des personnes présentes sera établie avec les noms, prénoms et signatures des personnes, et date et horaires de présence, ainsi que les téléphones (en cas de contrôle sanitaire ou de contamination). Cette feuille sera remise au Curé de la paroisse en fin de chaque journée par le responsable.

## E - Prière du chapelet à Marie

J'invite aussi à vous réunir à 10 personnes maximum dans la paroisse pour la prière simple du chapelet qui avec Marie nous introduit dans le mystère du Christ. C'est une prière simple, accessible et très profonde. C'est un outil pour méditer sur les passages de l'Évangile. La méditation des mystères du Christ apporte un regard toujours neuf sur ces épisodes de la vie de Jésus ! À travers le chapelet, Dieu nous enseigne.

C'est une prière à Dieu confiée à la Vierge Marie qui intercède pour nous. Marie présente cette prière à Dieu. Et ça, ça fait la différence ! La prière du chapelet s'inspire de l'attitude de Marie : elle conservait et méditait ces événements dans son cœur.

Le curé pourrait veiller à ce qu'un document expliquant le sens des mystères du Christ soit remis à chaque participant.

### **Règles à respecter pour la prière du chapelet :**

- Le nombre de personnes présentes en simultané sera limité à 10 personnes maximum.

- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire à tous les participants.
- Les sacrements ne seront pas célébrés dans le cadre de ces temps de prière.
- Aucune boisson, ni alimentation ne sera consommée.
- Une personne devra être nommée responsable du temps de prière et veiller à l'application des mesures.
- Une liste d'émargement des personnes présentes sera établie avec les noms, prénoms et signatures des personnes, et date et horaires de présence, ainsi que les téléphones (en cas de contrôle sanitaire ou de contamination). Cette feuille sera remise au Curé de la paroisse en fin de chaque journée par le responsable.

### III – Deux sacrements à favoriser

#### A – Sacrements de pénitence et de réconciliation

Les prêtres sont invités à inciter les chrétiens à venir vivre le sacrement de pénitence et de réconciliation. Pour cela, ils proposeront des rendez-vous individuels.

##### **Règles à respecter pour le sacrement de pénitence et de réconciliation :**

- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire pour le pénitent et le prêtre.

#### B - Sacrement des malades

Les prêtres sont invités à se rendre disponibles pour proposer le sacrement des malades. Ils pourront inciter les chrétiens malades à recevoir ce sacrement.

##### **Règles à respecter pour le sacrement des malades :**

- Le célébrant suivra les consignes du service national de la pastorale liturgique et sacramentelle (<https://liturgie.catholique.fr/accueil/guerison-penitence-reconciliation-sacrements-malades/sacrements-des-malades/303132-covid-19-prieres-accompagner-malades-mourants/>)
- Les gestes barrières seront appliqués (distanciation sociale, gel hydroalcoolique).
- Le port du masque sera obligatoire pour le célébrant.
- Pour les malades en établissement, le célébrant respectera les consignes données par l'établissement.

Par mandement  
Valérie DAZY  
Chancelier




+ Jean-Louis Balsa  
Evêque de Viviers

